



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONTEX

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme CARRIER Christiane, Maire.
M. Pierre WATIER a été élu secrétaire de séance.

Présents : Mme Carrier Christiane, Mme Khadir Dallila, Mme Lang Marie, M. Rigaud-Modelin Romain, Mme Sack Caroline, M. Staiger Antoine, Mme Tanchon Lydie, M Watier Pierre.

Absents excusés : M. Bouillet Christophe, M. Journet Jérôme, Mme Yung Hing Véronique.

Nombre de Conseillers : 11 en exercice, 8 présents. Suffrages exprimés pour 8 ; contre 0, abstentions 0

Le Président de séance soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi en
Préfecture de la Savoie le : 16 novembre 2023

Et de sa publication par affichage en Mairie, le : 14 novembre 2023

Le Maire,

C. CARRIER

DELIBERATION N°2023-39

Vu le rapport de la commission travaux-réseaux-voirie-patrimoine et cimetière ;
Vu les articles L. 2223-1, L. 2223-2, L. 2223-3, L2223-4 et L. 2223-18 alinéa 1 à 4 du CGCT ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet de réaménagement du cimetière communal et son coût prévisionnel de 55.000 € HT.

1. **Reprise de concessions.**

Environ 18 emplacements font l'objet d'une reprise de concession à la suite d'une procédure de constat d'abandon ou de rétrocession de concession. Une entreprise funéraire sera chargée réaliser les opérations nécessaires (exhumation, réduction des corps, mise en reliquaire, dépose en ossuaire, inscription sur la colonne des souvenirs).

2. **Mise en place d'un jardin des souvenirs avec une colonne des souvenirs.**

Cet emplacement, au pied de la croix, sera ouvert à la dispersion de cendres (soumises à autorisation du maire ou de son représentant), avec inscription du nom du défunt sur la colonne des souvenirs.

3. **Mise en place d'un ossuaire avec colonne des souvenirs.**

Cet ossuaire recevra les restes des défunts ayant fait l'objet d'une reprise de concession.

4. **Agrandissement du colombarium.**

Mise en place de 2 à 3 cases supplémentaires.

5. **Achat de terrain en prévision d'une éventuelle extension du cimetière communal.**

Le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement faisant apparaître les participations financières suivantes : Commune 11.000 € HT (soit 20%) ; FDEC 19.800 € HT (soit 43 % du coût du projet, sans l'acquisition foncière, car cette dépense n'est pas éligible ; soit 36 % du montant total) ; DETR 24.200 € HT (soit 44%) ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune ;
- Autorise le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Cette délibération peut être contestée dans un délai de deux mois suivant son affichage et sa notification :

- Dans le cadre d'un recours administratif auprès de la Commune de Ontex par courrier à la Mairie de Ontex – Chef-lieu – 73130 Ontex
- Dans le cadre d'un recours hiérarchique auprès de la Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie - Place Caffé - BP 1801 – 73018 CHAMBERY CEDEX.
- Dans le cadre d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - 38019 Grenoble.

Fait et délibéré, le 13 novembre 2023

Pour extrait conforme, Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Christiane CARRIER



Le secrétaire de séance
Pierre WATIER